

L'aide humanitaire internationale provenant de bailleurs bilatéraux a doublé en dix ans.

En 2015, les bailleurs de fonds bilatéraux ont consacré un montant record de 21,8 milliards USD à l'aide humanitaire, soit une hausse de 11 % par rapport à 2014.

Ils continuent à soutenir ardemment les ONG et ont apporté plus de 3,2 milliards USD d'aide en 2014 pour l'action et la protection humanitaires.

PRÉSENTATION DES FLUX DE FINANCEMENT BILATÉRAUX

Selon le [rapport 2016 du GHA](#), en 2015, plus de 97 % du financement humanitaire issu des bailleurs de fonds bilatéraux provenait.

de seulement 20 % de bailleurs, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Toutefois, ces dernières années, le soutien des gouvernements au Moyen-Orient s'est accentué, ce qui s'est traduit par une hausse de 500 % depuis 2011, essentiellement tourné vers les actions humanitaires de la région.

Par ailleurs, de nombreux États sont signataires du Grand compromis sur le financement humanitaire, qui les engage à renforcer l'efficacité et l'action de financement (cf. chapitre 6, « Le Grand compromis : les répercussions pour les ONG »).

PORTRAIT DE BAILLEURS DE FONDS

Accès des ONG au Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (gouvernement des États-Unis)

Le Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (PRM) du gouvernement américain entend soutenir les réfugiés et les personnes déplacées de force. Le PRM apporte une aide financière, établit des partenariats, promeut les meilleures pratiques d'intervention humanitaire et garantit le respect des principes humanitaires par les politiques étrangères et de sécurité nationale des États-Unis.

À QUI SONT DESTINÉS LES FONDS DU PRM ?

Le PRM finance des initiatives liées à : la protection, la santé, les programmes de santé mentale et psychosociaux, l'assainissement et l'hygiène de l'eau, l'éducation, les moyens de subsistance et les abris.

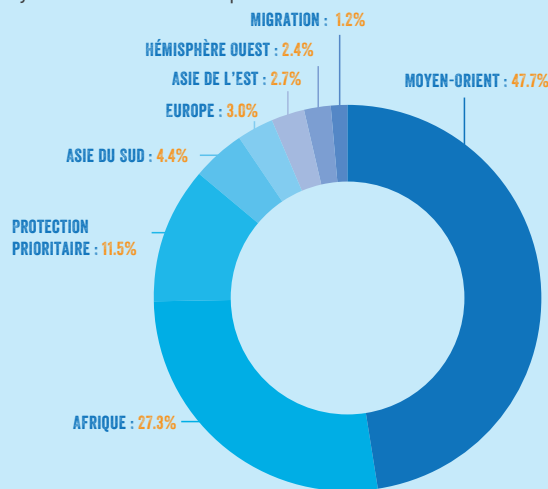
En fonction de la capacité de l'ONG ou des appels de fonds spécifiques, le programme financé par une ONG peut être spécialisé ou transversal.

Pour les ONG, le Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (PRM) finance des initiatives où la population cible se compose d'au moins 50 % de réfugiés. Selon l'appel à financement, il se peut que l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays soit incluse.

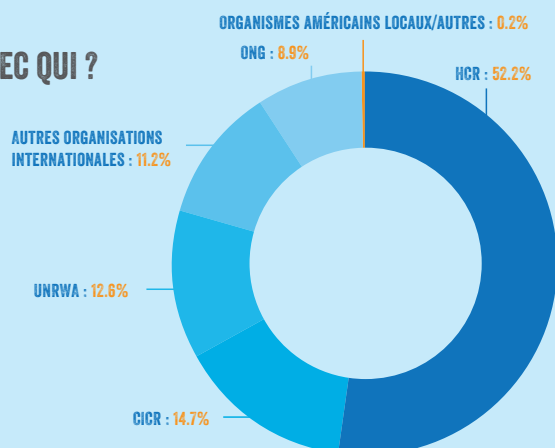
Pour en savoir plus, consultez les [directives générales à destination des ONG \(en anglais\)](#) du PRM.

OÙ ?

En 2016, l'essentiel des fonds du PRM visaient le Moyen-Orient et l'Afrique.



AVEC QUI ?



Mon ONG peut-elle bénéficier du financement du PRM ?

Toute ONG (internationale, nationale ou locale) peut bénéficier d'un financement direct du PRM.

Quels processus doivent-elles suivre ?

- **Étape 1 : obtenir un code NCAGE** : ceci concerne particulièrement les ONG qui ne sont pas présentes aux États-Unis. La procédure peut prendre plusieurs mois.
- **Étape 2 : obtenir un numéro DUNS** : qui donne des numéros d'identification fiscaux propres aux ONG qui sollicitent des financements de l'État américain.
- **Étape 3 : s'inscrire au System for Award Management (SAM)** : l'enregistrement dans ce système public américain peut prendre au moins deux semaines, voire plus pour les ONG établies hors du sol américain.
- **Étape 4** : assurez-vous que le **représentant légal de votre organisation (AOR)** s'inscrit sur le site web [Grants.gov](https://www.grants.gov) pour recevoir une autorisation et suivre le déroulement de votre enregistrement.

Conseils aux ONG

- Suivez toutes ces étapes avant de solliciter le financement du PRM.
- Inscrivez-vous sur [Grants.gov](https://www.grants.gov) et aux messages LISTSERV de PRM pour recevoir les nouvelles opportunités de financement.
- Les ONG établies en dehors des États-Unis doivent entamer le processus d'enregistrement plus tôt afin de s'assurer que toutes les étapes ont été suivies.

Sources et liens utiles

- [Directives du PRM à destination des ONG, sources d'information pour les candidats](#) et le coordinateur des ONG (PRMNGOCoordinator@state.gov)
- [Guide détaillé NCAGE](#) ainsi que des interlocuteurs
- [Sources d'information pour les candidats au SAM.gov](#) et aide technique
- [Sources d'information pour les candidats au Grants.gov](#) et aide technique

REMARQUE :

- Le PRM cible en premier lieu les réfugiés, les migrants et les victimes de conflits. L'OFDA (*Office of U.S Foreign Disaster Assistance*) s'occupe essentiellement du soutien aux interventions face à des catastrophes naturelles et humaines.
- PRM met à disposition des sommes importantes aux ambassades des pays où les ONG peuvent accéder aux financements pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile.

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PROTECTION CIVILE ET LES OPÉRATIONS D'AIDE HUMANITAIRE EUROPÉENNES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (DG-ECHO)

L'engagement d'ECHO dans l'aide humanitaire vise à aider les populations les plus vulnérables touchées par des catastrophes naturelles ou humaines, en particulier dans les domaines suivants : sécurité alimentaire, abris, santé, WASH, nutrition, protection et préparation aux catastrophes.

Avec quelles organisations ECHO s'associe-t-il ?

- les ONG internationales
- les agences de l'ONU
- les organisations internationales (CIRC, FICR, OIM)

Comment devenir partenaire d'ECHO ?

Les ONG doivent remplir les critères de préselection suivants.

- Établissement de l'ONG dans un État membre de l'UE ou un pays membre de l'Espace Économique Européen pendant au moins 3 ans.
- Aucune procédure de faillite, de fraude ou de corruption, avec un budget minimum consacré à l'action humanitaire de 200 000 EUR chaque année au cours des trois dernières années.
- Respect des principes humanitaires.
- Engagements à respecter le droit d'accès.
- Engagements de visibilité avec les bénéficiaires et les citoyens européens.
- L'organisation doit pouvoir justifier de compétences dans les domaines suivants :
 - administratif (p. ex. : organisation, planification, règlement intérieur, normes antifraude et anticorruption)
 - logistique (p. ex. : respect d'un certain nombre de normes et de principes internationaux tels que les standards Sphère)
 - technique (p. ex. : procédure d'évaluation des besoins, sélection des projets, rapports d'avancement, évaluations et respect des principes en matière d'achat)

En savoir plus

- Pour accéder aux informations générales sur l'accord-cadre de partenariat d'ECHO (de l'établissement du partenariat jusqu'aux rapports et audits finaux), rendez-vous sur le [portail d'aide au partenariat \(en anglais\)](#)
- Pour consulter les documents d'aide juridique ainsi que d'autres sources de référence : [cliquez ici](#).

- Pour de plus amples informations sur les décisions de financement et les plans de mise en œuvre humanitaire (HIP) : [cliquez ici](#).

Devenir partenaire d'ECHO : conseils, enseignements et recommandations d'ONG

À RETENIR

- Les ONG doivent être établies dans l'Union européenne et posséder une expérience de l'action humanitaire.
- La procédure d'enregistrement peut prendre entre six mois et un an.
- Une fois l'accord-cadre de partenariat (FPA) avec ECHO obtenu, vous devez remettre votre proposition, une étape où la concurrence est forte.

RECOMMANDATIONS

- Entrez en contact avec ECHO le plus tôt possible si vous prévoyez de soumettre une proposition de projet. Prenez contact directement avec un représentant sur le terrain (appelé « assistant technique »).
- Informez-vous des différentes consultations sur le terrain et des procédures politiques à Bruxelles.
- Consultez le [portail d'aide au partenariat d'ECHO \(en anglais\)](#) — un outil très utile.
- ECHO dispense des formations occasionnelles sur le FPA. Accédez au portail d'aide pour essayer de vous inscrire à l'une de ces séances.
- Participez à un groupe de veille du FPA, un processus de consultation permanent entre ECHO et ses ONG partenaires. Les groupes de veille représentent le point de vue de toutes les ONG partenaires et permettent de s'informer des FPA en cours ou à venir.

EN SAVOIR PLUS: rendez-vous sur le site web www.icvanetwork.org pour consulter des vidéos, des informations et des sources complémentaires.

REJOINDRE ICVA: pour participer aux groupes de travail, aux équipes de travail et à l'évolution de la politique de financement humanitaire.